



Genève, le 29 novembre 2024

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du médiateur administratif cantonal**

### **Bureau de médiation administrative (BMA)**

**Suite à la non-réélection de l'actuel médiateur administratif cantonal M. Edouard Sabot, le bureau de médiation administrative (BMA) est contraint de cesser ses activités jusqu'à désignation d'un nouveau médiateur ou d'une nouvelle médiatrice par le Grand Conseil.**

Le BMA est une structure indépendante voulue par la Constitution genevoise. Il est rattaché administrativement à la chancellerie d'État et a ouvert en mars 2019. Il est dirigé par le médiateur administratif cantonal. Ses missions sont de traiter de façon extrajudiciaire les différends entre l'administration et les administrés, de contribuer à prévenir ou à régler de façon simple les conflits entre les usagers et l'administration, de contribuer à améliorer le fonctionnement de l'administration et d'encourager cette dernière à entretenir de bonnes relations avec les usagers.

Élu premier médiateur administratif cantonal dès le 1<sup>er</sup> décembre 2018 par le Grand Conseil, le mandat de M. Sabot s'achève le 30 novembre 2024. Candidat à la reprise de ce premier mandat, le médiateur a déposé sa candidature auprès du Grand Conseil. Un processus de sélection impliquait la mise au concours du poste, l'audition des candidats par un comité de sélection ad hoc composé de deux personnes nommées sur proposition du bureau du Grand Conseil et de deux personnes désignées par le Conseil d'État, la transmission des rapports d'évaluation à l'intention de la commission législative et enfin le préavis du Conseil d'État.

Après avoir passé ces étapes, le dossier de M. Sabot a été soumis au Grand Conseil pour élection lors de la session des 21 et 22 novembre 2024. Par 48 votes pour, 46 blancs et 5 nuls, sa candidature n'a pas été retenue. Sans successeur désigné, le BMA se retrouve contraint de cesser immédiatement ses activités jusqu'à désignation d'un nouveau médiateur administratif ou d'une nouvelle médiatrice administrative.

### **Report de l'élection suite à un recours**

Le poste avait été mis au concours par publications dans la Feuille d'avis officielle (FAO) des 21 et 27 mai 2024, avec un délai au 20 juin 2024 pour le dépôt des candidatures. Une élection était alors envisageable lors des sessions du Grand Conseil de septembre ou d'octobre 2024, laissant un préavis raisonnable au médiateur titulaire afin d'effectuer une passation de poste en cas de non-réélection.

Or, une candidate dont le dossier n'a pas été retenu a déposé un recours auprès de la Chambre administrative, demandant de suspendre le processus de désignation, ce que la Chambre a accordé. Le recours a toutefois été rejeté par [arrêt du 17 septembre 2024](#) et le processus a pu reprendre. Cela a eu pour conséquence de reporter l'élection à quelques jours de la fin du mandat, soit le 21 novembre pour une fin le 30 novembre.

### **Aucune réaction officielle**

Cette situation a pour conséquence de devoir interrompre brutalement plusieurs dizaines de demandes de médiation en cours, de priver les administrés et les administrations d'une prestation voulue par la Constitution genevoise et par la loi sur la médiation administrative, et de laisser l'assistante de direction du BMA dans une situation professionnelle incertaine. A ce jour, aucune réaction officielle des autorités n'a eu lieu.

Au-delà de l'amertume induite par cette situation exceptionnelle, le médiateur fait part de son sentiment de fierté d'avoir contribué à traiter, et souvent résoudre, de nombreux conflits, petits et grands, d'avoir prêté écoute et apporté conseil avec respect et empathie aux personnes, entreprises, administrations et partenaires qui affrontaient des situations conflictuelles et qui souhaitaient notamment éviter la voie judiciaire.

Le médiateur remercie ainsi l'ensemble des personnes qui ont cru et qui continueront de croire en la médiation administrative, certain qu'un bon accueil sera fait au prochain médiateur ou à la prochaine médiatrice.

*Pour toute information complémentaire :*

*M. Edouard Sabot - médiateur administratif cantonal - tél. 076 224 78 73*